



Rapport Développement Durable 2015

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 porte sur les engagements pour l'environnement au niveau national et soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 précisent le contenu du rapport et les modalités de présentation à l'organe délibérant.

Le Grand Tarbes mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement durable : adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2007, adoption de l'Agenda 21 couplé à la Convention Territoriale de Développement en 2009, engagement dans un Plan Local de l'Habitat (PLH), engagement dans un Plan Climat énergie Territorial (PCeT) en 2010 ...

Les actions du PCeT, adoptées le 17 février 2014, ont été la base de notre candidature à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive et croissance verte (TEPcv) ». Lauréat en février 2015, le Grand Tarbes a signé la convention « mère » avec l'Etat le 12 octobre dernier ; ainsi 500 000€ d'aide accompagneront notre territoire dans les trois ans à venir.

La volonté du plan d'actions TEPcv du Grand Tarbes est la mise en action du territoire vers une plus grande autonomie énergétique et le développement d'une économie sobre en carbone. A l'instar du PCeT, la transition énergétique engage une large partie des acteurs du territoire dans un but commun qu'est « l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre » (citation issue de l'appel à candidatures). Il faut permettre à tous d'aller vers cette évolution profonde des modes de production et de consommation concernant l'énergie, les biens, les services et les espaces. C'est le passage d'un territoire consommant « toujours plus » à un territoire consommant toujours « moins et mieux ».

Le projet TEPcv du Grand Tarbes repose sur 3 piliers:

1. Sobriété et efficacité énergétique en agissant sur la réduction des consommations d'énergies des équipements publics et des logements des particuliers.
2. Décarboner les activités du territoire en favorisant les énergies renouvelables issues de la valorisation des ressources locales (biomasse, déchets, géothermie...) dans le secteur du bâtiment et en promouvant une mobilité multimodale et sobre en carbone (cycles, véhicules électriques, bornes de recharges...).
3. Sensibiliser, accompagner et partager sur les aspects liés à « l'énergie-climat » auprès de toutes les parties prenantes du territoire afin de faciliter la transition énergétique.

En outre, le Grand Tarbes, en partenariat avec les territoires des Hautes-Pyrénées lauréats TEPcv que sont le Parc National des Pyrénées, le Pays du Val d'Adour et le Conseil Départemental 65, a décidé de créer une synergie nouvelle avec une plate-forme départementale « Energie-Climat ». Les missions de la plateforme sont de mettre en œuvre une démarche d'animation, d'échanges et de mutualisation des informations et des pratiques de ces territoires engagés, en y associant les acteurs professionnels et institutionnels des Hautes Pyrénées.

I - Stratégie et actions du Grand Tarbes sur son territoire :

I – 1 Des actions qui répondent aux finalités de développement durable

I – 1 – 1 Au regard de la lutte contre le changement climatique :

Le Grand Tarbes poursuit depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de transports collectifs et de développement des modes doux notamment après avoir adopté un Plan de Déplacements Urbains. La fréquentation du réseau des bus Alezan du Grand Tarbes progresse ainsi chaque année. Trois nouveaux minibus électriques ont par ailleurs été acquis pour poursuivre l'engagement du Grand Tarbes en matière de développement de la filière électrique pour les transports en commun. La communauté d'agglomération a également adopté un Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC). L'objectif de cette démarche est d'aider les communes membres du Grand Tarbes à relier les différents itinéraires cyclables de l'agglomération en favorisant la cohérence d'ensemble des itinéraires.

Par ailleurs, le Grand Tarbes est membre du syndicat mixte « Le Fil Vert », créé avec le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et la Ville de Lourdes dans le but de mieux coordonner et améliorer l'offre de ces trois autorités organisatrices de transport. Une aire de covoiturage a ainsi pu voir le jour en 2014 située près de l'échangeur autoroutier de Tarbes Est financée entièrement par le Fil Vert.

Une autre aire de covoiturage va bientôt être ouverte en mars 2016 à l'échangeur autoroutier de Tarbes OUEST en collaboration avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF), financée à 50 % par le Fil Vert. Le développement du covoiturage est en effet une des priorités du syndicat mixte. Une réflexion est par ailleurs engagée sur la création d'un pôle d'échanges intermodal visant à faciliter les correspondances entre les différents modes de transport.

Que ce soit pour l'adaptation au changement climatique ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Grand Tarbes a choisi de réaliser un Plan Climat énergie Territorial et recruté un agent dédié à ces deux missions. En 2012 et 2013, le Grand Tarbes a donc évalué, avec l'aide du bureau d'étude AD3E de Toulouse, la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre. Cette comptabilité carbone est une aide à la décision et à l'action dans la lutte contre le changement climatique :

- Les émissions générées par le patrimoine et les services de la ville de Tarbes et du Grand Tarbes représentent près de 70% des émissions de toutes les communes membres.
- Pour ces collectivités, la consommation d'énergies représente 34% des émissions totales, 30% des émissions pour les déplacements et respectivement 19 % pour les bâtiments et véhicules et 17% pour les consommables (aliments, matériel de construction ...).
- Le Bilan Carbone du Territoire du Grand Tarbes représente 7,5 tonnes d'émission de CO2 par habitant soit un chiffre dans la moyenne nationale qui est de 6 à 8 tonnes d'émission de CO2 par habitant. Les déplacements sur le territoire représentent 27% des émissions totales contre 22% pour l'alimentation et 19% pour le secteur résidentiel.

En parallèle, une analyse de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques a permis de mettre en perspective les évolutions climatiques attendues sur le territoire dans les années à venir.

Vous trouverez, ci-après, la liste et l'état d'avancement des actions programmées depuis l'adoption du PCeT en février 2014 dans le cadre de son plan d'actions dont:

- 17 actions engagées
- 10 actions partiellement engagées
- 9 actions non engagées

Fiche	AXE 1	UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE
	Objectif 1	Être acteur exemplaire et responsable.
1		<i>Mettre en place une politique d'achats éco-responsables</i>
2		Réaliser un état des lieux des consommations énergétiques des équipements publics des communes et du Grand Tarbes
3		Valoriser les Certificats d'Economies d'Énergies (CEE) pour le Grand Tarbes et les Communes volontaires
4		Développer l'installation de Gestion Technique du Bâtiment
5		Lutter contre la précarité énergétique au travers du dispositif "Habiter Mieux" du Programme Local de l'Habitat du Grand Tarbes

	Objectif 2	Développer une mobilité durable
6		<i>Favoriser le covoiturage et créer des parcs de covoiturage aux sorties d'autoroutes</i>
7		Développer le transport intermodal et l'information des voyageurs
8		Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables
9		Se déplacer au sein du territoire avec des véhicules propres.
10		Inciter les principales entités du territoire à élaborer leur plan de déplacements (Plan de Déplacement d'Entreprise/Plan de Déplacement d'Administration)

	Objectif 3	Moderniser l'éclairage public
11		Continuer le programme de modernisation de l'éclairage public
12		Suivre la consommation et la facturation de l'éclairage public des communes du Grand Tarbes
13		S'engager en faveur de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi de Bigorre

	Objectif 4	Consolider la démarche Bilan Carbone ® Patrimoine Service
14		<i>Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine de la CAGT et de ses communes</i>
15		<i>Améliorer le confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments communaux et communautaires</i>
16		Adopter la démarche NegaWatt dans les projets de rénovation et de construction de bâtiments
17		Diminuer l'impact environnemental des écoles : Tarbes Ville Durable Opération de sensibilisation dans les 27 écoles de Tarbes

	Objectif 5	Mieux gérer les ressources naturelles
18		Mettre en place un suivi qualitatif et quantitatif des eaux traversant le territoire
19		<i>Valoriser la chaleur de la STEP Tarbes Ouest pour alimenter des serres horticoles</i>
20		Développer et structurer une filière bois-énergie locale
21		<i>Accompagner le développement de chaufferies et de réseaux de chaleur bois énergie</i>
22		Identifier les potentiels géothermiques

	Objectif 6	Accompagner les activités économiques du territoire dans une transition vers le durable
23		Accompagner le développement des circuits courts alimentaires
24		Accompagner les agriculteurs et les maraîchers à la gestion durable de leur production
25		<i>Créer un "Club Energie: Entreprises"</i>

	Objectif 7	Protéger et valoriser la biodiversité locale
26		<i>Accompagner la gestion des jardins familiaux et les jardins en ville</i>
27		Préserver la biodiversité au sein des espaces publics
28		<i>Inciter à replanter/entretenir les haies en bordures de parcelles et remodeler les fossés</i>

	Objectif 8	Anticiper les évolutions climatiques
29		Identifier et lutter contre les îlots de chaleurs urbains
30		Conseiller les acteurs du territoire sur le choix des essences végétales qui doivent être adaptées aux évolutions climatiques

	AXE 3	UN TERRITOIRE MOBILISÉ
	Objectif 9	Sensibiliser/former les acteurs et le public aux enjeux Energie-Climat
31		Communiquer sur les filières d'élimination et de valorisation des déchets du territoire
32		<i>Sensibiliser et informer les habitants (par des démarches comme « famille à énergie positive » et "les nuits de la thermographie" et de la "Campagne Display").</i>
33		Créer un "Club Energie: Grand Tarbes"

	Objectif 10	Mobiliser le territoire pour s'engager face au défi climatique
34	Créer un guichet "Energie-Climat" sur le territoire du Grand Tarbes	
35	Favoriser de nouveaux comportements : Tarbes Ville Durable – Education au Développement Durable	

	Objectif 11	Animer, suivre et évaluer le PCET
36	Animer, suivre et évaluer le PCET	

I – 1 – 2 Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations:

Le Grand Tarbes s'est engagé dans plusieurs démarches liées à la solidarité entre les territoires et à l'aménagement de l'espace :

- Un nouveau Programme Local pour l'Habitat (PLH), signé en 2013, qui définit les objectifs et les principes de la politique communautaire en matière d'habitat, de logement et de foncier : répartition harmonieuse du logement social, amélioration du parc existant, prise en compte des publics fragiles...

Concernant le parc public, depuis 2013, ont été votées en conseil communautaire :

- 271 890 € de subventions, pour la construction de 27 logements très sociaux (PLAI) et 86 logements sociaux (PLUS)
- 673 500 € de subventions, pour la réhabilitation de 449 logements sociaux.

Concernant le parc privé, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été lancé en 2014. Ce dernier vise à requalifier une partie du parc selon les 3 priorités de l'ANAH : l'efficacité énergétique, l'adaptation au vieillissement et la lutte contre l'habitat indigne.

44 dossiers ont été financés en 2014 et 30 en 2015.

- Une Opération de Renouvellement Urbain (ORU), menée sur différents quartiers et plusieurs communes. Il s'agit d'un projet d'envergure visant à rénover ces quartiers au travers d'actions d'aménagement, de démolitions-reconstructions, de réhabilitations, de création d'espaces verts de quartier etc. Cette opération, aujourd'hui achevée, répond à plusieurs objectifs de mixité sociale, de rénovation urbaine, de réappropriation des espaces publics ou encore de lutte contre l'insécurité. Ont ainsi été effectués :

- 732 démolitions
- 729 constructions, dont :
 - * 440 sur le quartier Nord
 - * 289 hors quartier Nord
- 731 logements réhabilités
- 781 logements résidentialisés.

Enfin, de nombreux aménagements ont été réalisés : parc des Bois Blancs, stade de Laubadère, piscine Tournesol, avenue Alsace Lorraine...

- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) : deux chartes sont en cours sur les quartiers Nord et Solazur de Tarbes. Elles ont pour objectif de contribuer au bon fonctionnement de ces quartiers et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne de leurs habitants, au travers de différentes actions techniques (gestion des espaces, organisation du quartier, tranquillité publique...) et sociale (animation de proximité, prévention...).

La GUSP est une démarche globale de développement social local, portant une forte dimension citoyenne permettant l'implication des habitants. Le nouveau contrat de ville du Grand Tarbes 2015-2020 a été signé le 26 juin 2015.

Il est organisé autour de 4 grands piliers :

- cadre de vie et renouvellement urbain
- emploi et développement économique
- cohésion sociale
- priorités transversales (droit commun, participation des habitants, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations).

Trois quartiers prioritaires sont situés sur Tarbes :

- Tarbes-Nord : Laubadère
- Tarbes-Ouest : Solazur et Debussy
- Tarbes-Est : Bel Air, Ormeau et Mouysset/Val d'Adour.

Un quartier est en veille active sur Aureilhan : Cédres / Arréous / Courréous

- Un programme de sédentarisation des gens du voyage qui, au travers du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, a pour objectif la réalisation de projets conformes à l'évolution du mode de vie de moins en moins nomade de ces populations. Ainsi, 8 logements locatifs, réalisés par Promologis, ont été livrés en mai 2015 sur la commune de Bordères sur l'Echez.

En termes de sécurité et de prévention des risques, le Grand Tarbes participe aux différentes élaborations de plans de prévention qui concernent soit des sites industriels (Plan de Prévention des Risques Industriels de Nexter Munitions) soit des communes membres (Plan de Prévention des Risques Inondation de plusieurs communes).

I- 1 – 3 Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources:

Le Grand Tarbes a choisi de créer, en 2003, « le Trait Vert », cheminement permettant de faire découvrir, à pied et à vélo, les richesses patrimoniales et naturelles de son territoire. En 2015, nous avons pu constater que l'aménagement des lacs de Bours Bazet est très apprécié et utilisé.

L'aménagement du CaminAdour a été conçu, en partenariat avec les utilisateurs et dans le respect de la charte Natura 2000, signée en juin 2011. Cette charte Natura 2000 a pour objectif la préservation des espèces et des milieux naturels liés au fleuve Adour. Sa mise en application concerne la sensibilisation, la formation des agents d'entretien et la réalisation de prescriptions techniques permettant des travaux plus respectueux correspondant aux choix d'aménagement.

Ces aménagements « piétons-cycles et personnes à mobilité réduite » favorisent l'accès pour tous à un environnement de qualité, géré durablement (sans utilisation de produits phytosanitaires par exemple). Pour partie, les milieux naturels concernés sont mentionnés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, schéma qui détermine les trames vertes et bleues en Midi Pyrénées.

Dans nos zones d'activités, le maintien des espèces faunistiques et floristiques est pris en compte. Les mesures compensatoires sont étudiées pour recréer sur site des milieux, transplanter des espèces végétales ... Par exemple, le réseau des haies sur la future zone Ecoparc sera maintenu à son niveau maximum et il sera demandé aux futurs lotisseurs d'utiliser des espèces locales pour leurs espaces verts.

I – 1 – 4 Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains:

Le Grand Tarbes, par ses compétences, essaie de contribuer de manière indirecte à la santé des populations.

En termes d'équipements culturels et sportifs, le Grand Tarbes multiplie les actions afin de favoriser un accès facile, pour tous, à des tarifs attractifs : bibliothèques, écoles de musique, piscines, maison des arts martiaux, maison de l'escrime ...

Un schéma directeur des équipements sportifs définit les attentes et les besoins sur le territoire.

Le Grand Tarbes participe également au financement de la scène nationale du Parvis afin de proposer une offre variée et de qualité pour tous les habitants.

En matière d'enseignement supérieur et d'éducation, nous intervenons dans le domaine universitaire par la construction d'équipements et par des contributions financières en termes de recherche et d'innovation. Par ailleurs, les communes agissent dans le cadre d'un programme d'éducation au développement durable de la ville de Tarbes qui concerne le dernier cycle des écoles primaires de notre territoire (en 2015-2016, ce seront les écoles d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Bours, Ibos, Laloubère, Sarrouilles, Séméac, Soues et Tarbes). Ce projet permet à tous les élèves d'accéder à des connaissances sur l'énergie, les déchets, l'eau et l'assainissement, l'alimentation, la santé et la biodiversité. Ce dernier thème est abordé au sein du Grand Tarbes par le biais d'animations sur le CaminAdour.

Concernant l'emploi et l'accès pour tous à des offres directes de la part des partenaires du territoire (entreprises, administrations ...), le Grand Tarbes a initié, depuis 2005, le Salon des Rendez Vous pour l'Emploi.

En 2015, plus de 2 000 visiteurs ont fréquenté cette onzième édition du Salon, où plus de 600 emplois étaient proposés (il s'agit de la manifestation la plus importante en terme d'emploi dans les Hautes-Pyrénées). 92 stands étaient occupés par des entreprises, des partenaires de l'emploi et, c'est une nouveauté en 2015, par des partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire.

La construction d'une Maison Commune pour l'Emploi et la Formation (MCEF), inaugurée en octobre 2013, permet de réunir dans un même lieu tous les services liés à l'emploi (Pôle Emploi, Centre Interprofessionnel de Bilan de Compétences, Centre d'Information et d'Orientation ...).

Le Grand Tarbes a adopté par ailleurs une politique sociale de tarification des transports avec l'adoption de différentes mesures visant toutes à permettre l'accès aux transports collectifs de personnes en difficultés, ceci dans une logique de solidarité.

En complément des éléments cités ci-dessus, nous contribuons donc à l'épanouissement de tous et à la satisfaction des besoins essentiels par nos politiques en termes de logement, d'opération de renouvellement urbain, de déplacements, de gestion d'itinéraires de randonnée, de suivi de la pollution atmosphérique etc.

I – 1 – 5 Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

Les choix de localisation et d'aménagement de nos parcs d'activités, existants ou en cours, sont cohérents avec le respect de la biodiversité.

Le développement responsable passe par une démarche de production et de consommation adaptées en termes d'environnement et de politique sociale.

Par exemple, notre démarche environnementale est une partie intégrante de nos projets de réhabilitation et construction de bâtiments, de création de zones d'activités ... tant dans la conception que dans la réalisation et le suivi (réalisé en interne) : demande d'intégration d'énergies renouvelables, de tri des déchets, de limitation de la consommation d'eau, d'utilisation des eaux pluviales ...

Nous intégrons, chaque fois que c'est possible, des clauses d'insertion sociales dans nos différents marchés favorisant ainsi une économie locale et solidaire en faisant appel à des associations et/ou entreprises d'insertion.

I- 2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

I – 2 - 1 Modalités d'élaboration des actions, politiques et programmes :

Le Grand Tarbes est constitué d'un conseil communautaire de 51 délégués titulaires et d'un bureau communautaire de 21 délégués où se discutent les grandes orientations en termes d'actions et de politiques à mettre en œuvre. Les élus élaborent de manière concertée le programme d'investissement, véritable calendrier des grands projets à mener.

Lorsqu'il s'agit de politiques et programmes tels que le PDU, le PLH, le PCeT, l'Agenda21, des comités de pilotage sont créés et largement ouverts aux partenaires « extérieurs » : services de l'Etat, organismes parapublics (Agence de l'Eau Adour Garonne, ADEME, OPH...), chambres consulaires, autres collectivités territoriales ...

En outre, le Conseil de Développement est appelé à donner son avis sur certains thèmes, comme le développement économique et le sport, en tant que représentant des « forces vives » du territoire (entreprises, associations, ...).

I – 2 – 2 Modalités de mise en œuvre et de suivi

Le Grand Tarbes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). De ce fait, la mise en œuvre des politiques choisies par les élus est essentiellement réalisée par les différents services, coordonnés en cela par le directeur général des services.

Il est fait régulièrement appel à des assistants à maîtrise d'ouvrage, des maîtres d'œuvres, des prestataires de services ou à des associations d'insertion, par exemple par le biais d'un marché article 30, pour la mise en œuvre de certaines actions ou projets.

Sur des dispositifs, tels que le PDU, le PLH, le PCeT, l'Agenda 21, des comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COFIL) sont organisés afin de mener à bien les études, les projets, les programmes ...

Pour ce qui est du suivi, des réunions de services, de COFIL et de COTECH permettent de suivre le déroulement des actions, programmes et projets. Ils peuvent être ouverts aux partenaires extérieurs en fonction des sujets abordés.

I – 2 – 3 Modalités d'évaluation :

Le Grand Tarbes s'est engagé dans un Agenda 21 ce qui implique une évaluation des actions qui y sont définies. L'Agenda 21 étant couplé à la Convention Territoriale de Développement, une évaluation en fin de parcours a été réalisée en 2014.

A mi-parcours et à la fin des différents programmes en cours (ORU, PDU, PCeT), il est également réalisé une évaluation des actions menées et de leurs effets par rapport aux objectifs déterminés après les états des lieux.

I – 2 – 4 Modalités d'amélioration continue:

Ces évaluations permettent de vérifier les résultats obtenus, en fonction des objectifs fixés. Le Grand Tarbes analyse en interne ces politiques puis les transmet aux autres partenaires concernés, via les COPIL ou le conseil de développement, pour information et/ou avis.

II - La collectivité exemplaire et responsable

II-1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au Grand Tarbes

II – 1 - 1 Evolution des valeurs et des comportements dans la gestion de la collectivité:

Le Grand Tarbes s'est engagé dans un Agenda 21 qui insiste, parmi ces mesures, sur l'évolution et l'acceptation des bonnes pratiques de notre EPCI comme des communes membres.

Ainsi une sensibilisation au développement durable a commencé auprès des services et se poursuivra dans les années à venir. Sur cette démarche, la ville de Tarbes développe beaucoup d'actions d'éco-responsabilité au sein de sa structure ; ces connaissances nouvellement acquises pourront être des bases de données utiles pour le Grand Tarbes et les autres collectivités.

Des actions concrètes sont également menées:

- sur les déchets : tri effectif des déchets ... pour améliorer le service ;
- arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires et achat de matériel alternatif, comme un brûleur thermique pour le désherbage, par les services environnement et équipements sportifs.

II– 1– 2 Intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique :

Le Grand Tarbes s'est engagé dans une politique, depuis 2006, d'intégration des clauses sociales dans ses marchés.

Ci-après, le bilan détaillé de 2015 (au 1er septembre) fourni par le chargé de mission départemental « clauses d'insertion sociales » :

	2006 /2014	%	2015	Total partiel	%	Commentaires
Potentiel de marchés repérés (14 & 30)	26		3	29		Peu de marchés de travaux à venir Reconduction de marchés de services formalisés fin 2014 (nettoyage, entretiens espaces verts et espaces collectifs)
heures insertion	69 208		360	69 568		
Opérations finalisées (14 & 30)	22		1	23		Dont 3 marchés Article 30 1 seule opération retenue sur 2015 (marché de service – 2015 / 2018) Les marchés de services sont contractualisés pour plusieurs exercices
heures insertion acquises en cumul sur plusieurs exercices (14 & 30)	65 493		210	65 703		Dont 47 576 heures d'insertion générées dans le cadre de marchés Article 30 5 025 heures d'insertion engagées sur 2015
Entreprises attributaires mobilisées sur territoire CAGT	43		11 nouvelles entreprises	54		Entreprises mobilisées (+ 9% d'heures insertion réalisées en plus en moyenne)
Mobilisation des publics						
heures insertion effectuées	21 262		402,5	21 664,5		Opérations de services en cours
bénéficiaires en emploi	125		4	129		Partiel
bénéficiaires issus des quartiers prioritaires	34		0	34		Partiel
contrats de travail réalisés	147		4	151		Partiel
contrats pour bénéficiaires résidant en proximité	110		3	113		Partiel
contrats sur postes qualifiés	65		4	69		Partiel
contrats portés par des SIAE	97		4	101		Partiel
suites positives de parcours d'insertion	97		4	101		Partiel
sorties positives (emploi durable ou FQ)	48		1	49		Voir à + 1 an (1 cdd + 6 mois acquis)
dont CDI	15		-	15		idem
dont Formations Qualifiantes (FQ)	8		-	8		idem

Les opérations de marchés de travaux programmées conduites dans le cadre de l'ORU mais aussi hors ORU durant les années 2006 / 2014 ont permis de développer fortement la clause sociale sur l'agglomération.

Le volume « heures clauses sociales » cumulées (Art 14 & Art 30) généré par les opérations de marchés publics des donneurs d'ordre de l'agglomération sur le territoire du Grand Tarbes représente 66 % du total des heures générées sur le département depuis 2009 (203 357 heures insertion sur le territoire du Grand Tarbes pour 308 126 heures insertion sur le département des Hautes Pyrénées).

Le Grand Tarbes génère quant à lui 20% de ces heures.

Les heures produites par le Grand Tarbes dans le cadre de marchés de services d'insertion et de professionnalisation (Art 30) représentent 78% du total de ces heures d'insertion contractualisées depuis 2009.

Ces marchés d'insertion et de professionnalisation permettent de maintenir une possibilité d'activité significative et ce en direction de structures d'insertion par l'économique.

A noter, une nouvelle opération de marchés de « services » intégrant une clause sociale en 2015 (prestations d'entretien et de nettoyage des locaux du Grand Tarbes).

D'une façon systématique, le service « marchés » du Grand Tarbes étudie, en collaboration avec le chargé de mission clause sociale de la MCEF, toutes les possibilités d'inclure des clauses sociales dans les marchés.

Au 1^{er} septembre, il n'y a pas eu de marchés de travaux incluant une clause sociale. Cependant des projets sont repérés pour les années à venir (Bâtiment 313, Ecoparc, piscine de Séméac, aménagement dépôt des bus...)

A l'instar des autres collectivités locales de l'agglomération et plus globalement du département, peu de marchés ont été engagés ou programmés par le Grand Tarbes en 2015.

Néanmoins l'engagement soutenu des deux bailleurs sociaux (Promologis & OPH65) notamment sur l'agglomération tarbaise, a permis de maintenir un volume d'heures insertion suffisant pour impacter l'emploi sur le bassin.

S'ajoutent les marchés programmés par les services de l'Etat et organismes assimilés ou prestataires qui abondent en clauses sociales sur l'agglomération, notamment par le biais de marchés de services (SGAR, INTRADEF, DIRSO, ARS, CPAM, CROUS ...).

En dépit du moindre volume de marché programmé par le Grand Tarbes, celui-ci reste un acteur de premier plan dans la dynamique engagée localement par les donneurs d'ordre en faveur du recours aux clauses sociales.

Les résultats en termes de parcours d'insertion et d'accès à l'emploi des publics mobilisés sur les marchés du Grand Tarbes sont analogues à ceux affichés sur le reste du territoire départemental (résultats qualitatifs constants sur 2015)

D'un point de vue « environnemental », il est demandé régulièrement, en termes d'achats, des produits labellisés (EX : papier certifié PEFC), issus de matériaux recyclés, respectant des normes de production respectueuses de l'environnement (EX : papier des imprimantes et des photocopieurs).

En outre, le critère prépondérant lors des analyses des offres est régulièrement le critère technique dans lequel on intègre des clauses environnementales, sociales

II- 1-3 Gestion durable du patrimoine de la collectivité :

Le Grand Tarbes a d'ores et déjà agi sur son patrimoine et poursuit son effort en fonction du diagnostic du PCeT.

Depuis 2009 et les lois Grenelle, les établissements recevant du public doivent réduire les consommations d'énergies d'au moins 38 % d'ici 2020. A cette fin, l'Etat incite les collectivités territoriales, dans le respect de leur administration, à engager un programme de rénovation de leur patrimoine visant à réaliser des économies d'énergie.

Sur la base d'audits énergétiques réalisés en 2009 et 2010 sur ses bâtiments, le Grand Tarbes a renforcé leur isolation (murs, toitures, fenêtres ...) et optimisé leur consommation d'énergies. Entre 2011 et 2014, le Grand Tarbes a réduit sa consommation d'énergie de 20% en favorisant les solutions de sobriété et d'efficacité énergétique.

- Bâtiments :

- La fourniture d'énergie

Groupement de commande Gaz Naturel :

Afin d'optimiser les coûts d'approvisionnement en gaz naturel, le Grand Tarbes est le coordonnateur d'un groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel. Ce groupement est composé de 13 communes du Grand Tarbes desservies par le réseau de distribution de gaz naturel, à savoir Aureilhan, Barbazan-Debat, Bordères-sur-l'Echez, Bours, Chis, Ibos, Laloubère, Odos, Orleix, Salles-Adour, Séméac, Soues et Tarbes. 190 équipements publics sont ainsi concernés. Ce processus de mutualisation permet une réduction des coûts de 14% pour les communes, représentant sur les deux ans du contrat une économie prévisionnelle de 350 000 € TTC. Le groupement de commande est ainsi de 25GWh, soit la consommation annuelle en gaz naturel de 1 700 maisons individuelles.

Dans le cadre de ce contrat, EDF alimentera en gaz naturel les équipements des communes et accompagnera le Grand Tarbes dans ses actions de maîtrise de la demande en énergie initiées au sein du Plan Climat énergie Territorial. Ces actions portent ainsi sur la diffusion d'informations sur le monde de l'énergie, la mise en place d'audits énergétiques, la réalisation de 200 thermographies de pavillons sur les communes du Grand Tarbes, la formation des agents des collectivités aux économies d'énergies et la diffusion de documents de communication sur les économies d'énergies pour le grand public.

Groupement de commande Electricité :

Là aussi, afin d'optimiser les coûts d'approvisionnement en électricité, le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE) est le coordonnateur du groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour 84 acheteurs publics dont le Grand Tarbes, ainsi que 48 communes, 14 EPCI, 13 établissements scolaires et 5 autres établissements publics. Pour le territoire du Grand Tarbes, cela représente l'EPCI, 15 communes, 80 points de livraisons d'électricité dont la puissance est supérieure à 42kVA et 750 points de livraisons d'électricité pour l'éclairage public. Cela correspond à une consommation d'énergie annuelle estimée de 17.6 GWh/an, soit la consommation électrique (hors chauffage) de 9 000 maisons individuelles.

Au travers de l'offre du titulaire du marché, ce processus de mutualisation permet une réduction des coûts de 8%, représentant sur les deux ans du contrat une économie prévisionnelle de 360 000 € TTC. Le groupement de commandes sera effectif à compter du 1er janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2017; il permettra aux membres qui le souhaitent de souscrire à des offres d'énergies d'origines renouvelables à hauteur de 30, 50 ou 100%.

- La consommation d'énergie

Toutes les consommations d'énergies des équipements et installations communautaires et communales, soit un peu plus de 1100 points de livraisons d'électricité et 200 points de livraison de gaz, ont été passées en revue. L'évaluation des niveaux de consommation d'énergie des équipements et installations communautaires et communaux permet de cibler les opérations prioritaires.

Le déploiement de la gestion technique des bâtiments permet de piloter en temps réel et à distance le fonctionnement du chauffage, de la climatisation et de la ventilation des bâtiments et d'apporter la juste quantité d'énergie et au bon moment, afin d'assurer le confort nécessaire aux utilisateurs.

Les équipements concernés sont les suivants :

- Les piscines du Grand Tarbes : centre nautique Paul Boyrie, Michel Rauner et Tournesol
- La maison des Arts Martiaux
- La maison de l'Escrime
- Le conservatoire Henri Duparc
- Le siège du Grand Tarbes.
- Maison Commune de l'Emploi et de la Formation.

- Eclairage public :

En moyenne, la facture de l'éclairage public pour une commune représente 40% de sa facture totale d'électricité. Toutefois pour les petites communes de moins de 2 000 habitants la part peut atteindre plus de 60%. Il s'agit donc d'un gisement d'économie particulièrement important.

Avec le concours du SDE des Hautes-Pyrénées et de l'IUT de Tarbes, des diagnostics de l'éclairage public sont réalisés annuellement sur le territoire du Grand Tarbes. Ils permettent aux communes de disposer d'un état des lieux de leurs installations et de déterminer les champs d'amélioration. Ainsi, les communes concernées peuvent faire des économies financières et lutter contre la pollution lumineuse en accord avec les principes de la Réserve Internationale du Ciel Etoilé du Pic du Midi de Bigorre. Au travers de l'appel à projets TEPcv, de nombreuses communes ont acté plusieurs projets de rénovation basse consommation de leur éclairage public, et ce afin de lutter contre la pollution lumineuse.

II – 2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Les modalités d'élaboration des actions, de mise en œuvre et de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue ont été présentées aux paragraphes III-2. En complément, concernant le fonctionnement de la collectivité, des réunions de direction, hebdomadaires et mensuelles, permettent de réaliser le suivi des actions, programmes et projets entre le directeur général des services et les responsables de services et d'équipements.

Le PCeT permet un suivi annuel des actions et leur évaluation ainsi que l'amélioration de la base de données « patrimoine et services » du Grand Tarbes et des communes membres. Pour ce faire, le chargé de mission Plan Climat assure cette évaluation et propose au COPIL les améliorations à apporter.